

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations

du Conseil de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan

Date de convocation :  
12 avril 2011

Séance du 18 avril à 15 heures 30

Nombre de  
délégués en  
exercice : 170

Faute de quorum à compter de la délibération n°50 inclus, lors du conseil communautaire du 8 avril 2011, Monsieur le Président décide de réunir à nouveau le conseil communautaire sans nécessité de quorum le 18 avril 2011.

Objet :  
Modification  
statutaire

Le Conseil de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan s'est réuni à Villard-Bonnot au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur François BROTTES, Président de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

Présents : 51  
Pouvoirs : 17  
Votants : 68  
Vote pour : 68  
Vote contre : 0  
Abstentions : 0  
Vote blanc : 0

Présents : G. AMBLARD, A. ANDREVON, P. BAUDAIN, P. BEGUERY, L. BELLICARD (jusqu'à la délibération 59 inclus), S. BEOLET, C. BICH (jusqu'à la délibération 59 inclus), A. BONMIER, F. BROTTES, D. CHARBONNEL, D. CLOUZEAU-GERMAIN, R. COHARD, R. COLLIAT, S. DELAVIER, G. DIDOT, B. DRECQ, J. DUBUS, JP DURAND, H. FANET, G. FASTIER, L. FERRADOU, G. FERRAGATTI, V. GAY, J. GERBAUX, F. GIMBERT, C. GLOECKLE, V. HENOFF, P. JANOLIN, C. JOY, M. LAMBERT, A. MAITRE, MJ. MASSUCCO, JM MICHEL, B. MICHON, F. MIDALI, R. MILLET, C. MONTEIL, J. MOUSIN, B. MURIENNE, MC. PARADE, C. PERRIN, A. PIANETTA, J. PICCHIONI, R. POIS-POMPEE, P. RAMOUSSE, P. ROBERT, A. ROLIN, JL ROUX, C. SAURY, A. SERVANT, P. SILVENTE, F. STEFANI, M. TERUEL.

Excusés : S. ALMODOVAR, C. ANGLADE, J. BALLAND- CAMBIER, JC BECQUAERT, C. BENONE, V. BERLANDIS, A. BLANC, C. BLANC-COQUAND, B. BOESSO, P. BOISSELIER, G. BONNEFON, D. BOSA (pouvoir à G.FERRAGATTI), Y. BOUCHERT-BERT-PEILLARD, JM. BOUCLANS, C. BOULLIER, A. BOUVEROT-REYMOND, E. BOUVIER, M. BRUNELLO, D. BRUNET-MANQUAT, JP. BUART, B. CARAGUEL, J. CARASSIO (pouvoir à S.DELAVIER), V. CARTIER, H. CERET, D. CHAVAND (pouvoir à P.RAMOUSSE), ML. CHRISTOPHEL, JF. CLAPPAZ (pouvoir à P.BEGUERY), G. COHARD, B. COLLIGNON, MH. COSTA, M. COUVERT, I. CURT (pouvoir à JL.ROUX), P. DAUPHIN, A. DAVID (pouvoir à A.PIANETTA), C. DAVOINE, JM DOLLE (pouvoir à A.ROLIN), A. DUHAMEL, C. DURET, C. ENGRAND, E. FORTIER, MT. FRABONI, P. GAILLARD, J. GAMELIN, R. GAUTHERON, G. GIRAUD, F. GLAREY, M. GLATIGNY, M. GRAMBIN, J. GUILLOT, A. GUILLOY, C. HARDOUIN (pouvoir à J.PICCHIONI), D. JACQUEMET, L. JANET, B. JAY, P. JEAN, JC. JOLLY, G. JOVET, J. JURADO (pouvoir à D.CHARBONNEL), G. LAMAND (pouvoir à F.MIDALI), P. LANGENIEUX-VILLARD, H. LECUYER, O. LEROUX (pouvoir à F.BROTTES), C. LETOUBLON, P. LEVASSEUR, J. LOMBARD, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX, C. MALIA, P. MANJARRES, J. MARSEILLE, R. MARTY, W. MINGUELY, A. MONNOT, P. MORAND (pouvoir à J.DUBUS), M. MORINI, JC. NINET, F. PAGES, C. PERNIN, L. PERROD, V. PETEX, F. PILLOT, T. PLACETTE (pouvoir à JP.DURAND), S. PLAWESKI, A. PLISSON, E. PORTSCH, G. QUINZIN, J. REBUFFET, C. ROCCA, L. ROUSSET, A. RUCHE, M. SAVIGNY, C. SCHEMEIL (pouvoir à C.PARADE), F. SERRANO, B. SORREL, A M SPALANZANI, S. SPOHR, P. TERNAUX, L. THERY, S. THIERY (pouvoir à A.BONMIER), S. THILLY, O. THIZY, MJ. THOMASSON, P. THUET, Y. TOSOLINI (pouvoir à B.DRECQ), B. TRIFFE (pouvoir à L.FERRADOU), Y. TROCMET, G. TROUX, C. VANNUFFELLEN, S. VAUSSENAT, C. VIDAL, P. VIEILLE, J. VIRET, P. VOLPI, P. WEILL, G. ZANARDI, G. ZANCHIN, J. ZAPPIA, C. ZAS.

Transmis le : 03/05/11

N° accusé réception Préfecture : 038-20001816-20110418-69-DE

Monsieur B.MICHON est nommé secrétaire de séance.

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan modifiés;  
Vu la définition de l'intérêt communautaire adoptée par délibération du 29 juin 2009 et validée par arrêté préfectoral ;  
Vu l'extension de compétences adoptée par arrêté préfectoral du 29 novembre 2010,  
Vu l'intérêt de modifier les statuts afin d'étendre la partie relative aux structures d'accueil petite enfance ;  
Considérant la nécessité que les services soient opérant dès septembre 2011 ;

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de modifier l'annexe 1 des statuts concernant les compétences optionnelles, point 4 (action sociale d'intérêt communautaire) en intégrant les structures suivantes :**

- lieu mutli-accueil de Le Versoud
- lieu multi-accueil de Biviers

**Monsieur le Président rappelle que les communes auront 3 mois pour se prononcer sur cette modification afin que Monsieur le Préfet puisse prendre un arrêté préfectoral rendant d'intérêt communautaire les lieux susvisés au plus tard pour la rentrée de septembre 2011.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

François BROTTE

